

Modalités pratiques

Lieu de célébration du mariage :

- Moncoutant : Château de Genève, avenue du Maréchal Juin
05 49 72 60 44
- Le Breuil-Bernard : Mairie, 14 rue de l'école
05 49 72 74 32
- La Chapelle-Saint-Etienne : Mairie, 4 rue de la Mairie
05 49 72 62 46
- Moutiers-sous-Chantemerle : Mairie, 8 place de l'Eglise
05 49 72 62 66
- Pugnny : Mairie, 1 rue de l'Ouine
05 49 72 72 35
- Saint-Jouin de Milly : Mairie, 6 rue du Château
09 63 03 06 63

Stationnement :

Vous trouverez des parkings à proximité des lieux de célébration.

Horaires :

Veillez à respecter l'heure de célébration de mariage fixée avec le service état civil.
Après un retard de plus de 15 minutes, le mariage pourra ne pas être célébré.

Tenue vestimentaire :

Une tenue vestimentaire correcte sera exigée. Les mariés et les témoins devront être reconnaissables (masque et maquillage artistique interdits).

Sortie de la salle à la fin de la cérémonie civile :

La commune n'interdit pas les jetés de riz, de pétales de fleurs ou en papier, les bulles....
Il vous sera simplement demandé de respecter les lieux et qu'ils restent propres.



Coupon à retourner à la mairie

Nous acceptons que nos noms, prénoms et la date de notre mariage soient notées sur le mag info édité en janvier N+1.

Nous refusons que nos noms, prénoms et la date de notre mariage soient notées sur le mag info édité en janvier N+1

A..... ,

Le ,

Signature de l'époux(se) 1

Signature de l'époux(se) 2